

On ne se méfie jamais assez des mots piégés qui rassurent et neutralisent la critique mais qui dissimulent des intentions des plus douteuses. Il en va ainsi de terme «**confiance**» asséné méthodiquement par le ministre de l'éducation nationale pour convaincre du bien-fondé de sa politique. **Pourtant, on voit mieux aujourd'hui ce que l'expression « école de la confiance » contenait en réalité : une entreprise de mise au pas inouïe.**

Une entreprise d'assujettissement

L'école de la confiance, admettons que le terme désigne le moment décisif de la reconfiguration majeure de l'éducation publique lancée depuis plusieurs années, disons depuis la loi relative aux libertés et responsabilités de l'université (LRU) de 2007, constitue en effet une intrusion autoritaire dans le travail enseignant sans précédent. On a insisté sur l'obsession de l'évaluation et de la performance qui s'est emparée de l'institution scolaire. En imposant des évaluations communes permanentes, le pouvoir entend produire de l'efficacité en formant à moindre coût des diplômé.es, quitte à oublier que les rythmes d'apprentissage varient et, par conséquent, à abandonner en chemin ceux et celles qui courent moins vite. Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner de la diffusion récente d'un autre terme fort utile à la fabrique de l'école néolibérale - les parcours éducatifs.

Mais on voit moins en revanche que l'évaluation des élèves est devenue un instrument visant à contrôler le travail des enseignant.es. Car si les élèves font l'objet d'évaluations communes, répétées et nécessairement standardisées, **c'est la liberté pédagogique qui est compromise, les programmes devant être abordés dans un cadre collectif contraint où tout le monde doit marcher au pas.** Sous couvert d'une plus grande liberté de choix, c'est du moins l'argument massue du gouvernement pour appuyer la réforme du lycée, l'école de la confiance produit des normes pour pousser les enseignant.s à se conformer à des méthodes répondant à des conceptions inégalitaires et antidémocratiques de l'éducation. Ce qui rend un enseignement passionnant, c'est pourtant son caractère affirmatif, la manière propre à chacun et chacune d'interpréter un programme et d'y mettre son grain de sel, les affects, qu'on le veuille ou non, étant au cœur de la relation pédagogique.

Mais pour transformer en profondeur l'école, il faut encore intervenir sur la formation des enseignant.es. C'est pourquoi le ministre de l'éducation entend contrôler les Écoles Supérieures du Professorat et de l'éducation (ESPE) pour surveiller ce qu'on y enseigne et comment. Autant parler ici d'opération de recadrage autoritaire puisque c'est de cela qu'il s'agit précisément.

De la surveillance à la répression

Mais quand les procédures de contrôle ne suffisent plus à s'assurer de la docilité de toutes et tous, **c'est la répression.** Des enseignant.es de Seine-Saint-Denis sont ainsi sous la menace de sanctions au moment où la contestation monte et se fait de plus en plus visible. Après une occupation de la direction académique, l'institution n'a apporté que des réponses sécuritaires à des revendications touchant essentiellement à des considérations pédagogiques et au manque de moyens. Pour avoir refusé d'organiser le bac blanc en guise de protestation contre les réformes Blanquer, des professeurs nîmois font également l'objet de tentative d'intimidation du ministère (1).

Plus inquiétant encore pour les libertés syndicales et politiques, des enseignant.es du primaire de Seine-Saint-Denis n'ont pas été autorisé.es à participer à un stage antiraciste sous prétexte qu'il serait contraire aux valeurs républicaines. Alors que la xénophobie et le nationalisme ne font que s'exacerber, **comment ne pas y voir une incapacité de la république à penser les discriminations et à bien saisir une fracture coloniale pourtant bien mise à jour ces dernières années par la recherche en sciences sociales ?**

Les penchants autoritaires sont un aveu de faiblesse. Ils soulignent les difficultés du gouvernement à légitimer des réformes fort éloignées d'un quelconque intérêt commun. C'est ce qui apparaît quand elles sont débattues dans les assemblées générales ou au cours des réunions qui se tiennent avec les parents. Des plates-formes revendicatives pour une école égalitaire et démocratique circulent déjà. Ne nous laissons pas déposséder de l'organisation de notre travail.

(1) Voir Des professeurs du lycée Philippe Lamour de Nîmes à nouveau convoqués par l'inspection générale, en ligne sur <http://www.sudeducationgard.ouvaton.org/spip.php?article370&lang=fr>